

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic –
Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray –
Saint-Michel – Parc-Extension

Mme Stephanie Valenzuela
Arrondissement de
Côte-des-Neiges –
Notre-Dame-de-Grâce

Le 24 mars 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE217231088

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme FNX-Innov inc. (contrat #1 : 9 802 768.50 \$, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance des travaux pour les programmes PCPR, PRCPR et PMIR de 2022 à 2024 sur le territoire de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 21-18971 (2 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Élisabeth Rivest
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE217231088

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme FNX-Innov inc. (contrat #1 : 9 802 768.50 \$, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance des travaux pour les programmes PCPR, PRCPR et PMIR de 2022 à 2024 sur le territoire de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 21-18971 (2 soumissionnaires)

À sa séance du 15 février 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel :*
 - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 9 mars 2022 dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Mentionnons que la CEC est entièrement virtuelle depuis mars 2020 en raison de la pandémie.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

D'entrée de jeu, les personnes représentant le Service ont expliqué que la direction des infrastructures s'est vue confier la réalisation de différents programmes de réfection de chaussée pour les années 2022 à 2024. Compte tenu de l'ampleur de ces programmes et afin de pouvoir atteindre les objectifs de réalisation visés, la Ville sollicite les services professionnels de deux (2) firmes d'ingénierie pour l'assister dans la gestion et la coordination des mandats, gestion et coordination des mandats, la surveillance des chantiers, le maintien de la circulation et la gestion des impacts et les communications de chantier.

L'appel d'offres public a été d'une durée de 31 jours. Il est à noter que deux (2) addenda mineurs ont été émis au cours de l'appel d'offres. Parmi les 5 preneurs du cahier des charges, deux (2) ont déposé une soumission, mais une seule soumission a été jugée recevable, étant la seule à avoir obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70%. Cette soumission a été la seule ouverte pour en établir le pointage final. Au terme du processus, l'adjudicataire est le seul soumissionnaire conforme pour cet appel d'offres. L'écart avec l'estimé est de 0,13% en faveur de la Ville.

Les Commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications, entre autres, sur le fait que depuis plus de trois (3) ans, le Service exige que le pavage de la chaussée se fasse en fermeture complète. Cette façon de faire permet d'éviter les joints en milieu de rue et en allonge ainsi la durée de vie, en limitant les infiltrations. Même si cela a des conséquences temporaires sur la circulation, les commissaires sont enchantés de cette façon de procéder et souhaitent attirer l'attention de leurs collègues pour qu'ils et elles s'assurent que cette nouvelle méthode soit également utilisée en arrondissement, si cela n'est déjà le cas.

Le Service a également fait état du fait que le lot 1 a été accordé, mais le lot 2 a été annulé, en respect des règles contractuelles en vigueur, puisqu'il n'y avait qu'un seul soumissionnaire conforme à l'issue de l'appel d'offres. Les explications fournies par les personnes représentant le Service ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel :*
 - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres ;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE217231088 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.